



**S.I.R.D.**

135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **24-07**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 27 juin 2007**

Le vingt sept juin deux mille sept, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

**Date de convocation** : 12 juin 2007

Nombre de délégués en exercice : 18    Présents : 10    Votants : 13

**Présents** : Mmes CARRIER, CHAPUIS, MM ARNEODO(2), BAFFERT(2), BOULARD, CARREL(2), EYBERT-GUILLON, MERLE, REPELLIN, ROUX

**Absents excusés** : Mmes BROUZET, SUCHEL, MM COIGNÉ, MATRAIRE, DUCLOT, GAUTHIER, JULLIEN, BELLOC

**Président de séance** : M. REPELLIN

**Secrétaire de Séance** : M. BAFFERT

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET : ETABLISSEMENTS SPORTIFS :**

Extension du gymnase Yves Brouzet de Seyssins : Demande de subvention au Conseil général de l'Isère,

**Rapporteur : Michel BAFFERT**

Le Vice-Président rapporte :

- Considérant la validation du PPI du SIRD pour les années 2006 à 2010 actant l'extension du gymnase Yves Brouzet

Considérant que l'utilisation de cette salle est prioritairement scolaire pour 2/3 du temps.

Considérant la concertation avec les utilisateurs du gymnase\* organisée par le SIRD et la ville de Seyssins en vue de l'établissement du programme, concertation qui s'est déroulée au cours de trois réunions

- le 8 février 2005
- le 26 mai 2005
- le 14 mai 2007

\*groupe de travail composé des services du SIRD, des services de la mairie de Seyssins, des professeurs d'EPS du collège et des associations sportives de la ville

Le Comité syndical, lors de sa réunion du 30 mai 2007, a validé le programme ci-joint et l'estimation financière de l'opération à 635 000 € TTC.

Les objectifs de l'opération sont retracés ci-dessous :

- Améliorer la fonctionnalité du gymnase avec création d'un étage
- Création de locaux manquants (infirmerie, local arbitre, vestiaires, local technique..)
- Réponde aux normes de sécurité en vigueur.
- Respecter l'enveloppe financière définie par le SIRD

Les principaux éléments du programme sont joints en annexe

- Le coût de l'opération est estimé à 635 000 € TTC dont 500 000 € TTC de travaux
- L'opération impactera les Budgets 2007 et 2008.
- Chronogramme prévisionnel : choix du maître d'œuvre en juillet 2007, choix des entreprises en janvier 2008, démarrage des travaux en février 2008.

Le Comité syndical du SIRD sollicite le conseil général de l'Isère pour une subvention la plus élevée possible.

Le comité, après délibération,

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Conforme au registre  
Ainsi fait les jours, mois et ans susdits

Seyssinet-Pariset, le 29 juin 2007  
Le Président  
Marcel REPELLIN



## PROGRAMME

Version 1.1

Mai 2007

# PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME d'Agrandissement du Centre Sportif Yves Brouzet

## Description fonctionnelle et technique des besoins essentiels.

Au vue des besoins exprimés par le groupe de travail, l'agrandissement devra comprendre les éléments suivants:

### ETAGE:

- **Création de la nouvelle entrée – hall d'accueil-** pour le public et les utilisateurs rue Joseph Moutin. Un soin particulier sera apporté au traitement de cette entrée pour qu'il permette une identification forte du lieu.  
Dans ce hall d'accueil seront aménagés :
- **Une loge pour les gardiens** d'une surface de 20 m<sup>2</sup> minimum de façon à ce qu'ils puissent avoir une vue sur les entrées et les sorties. Le bureau actuel des gardiens sera attribué à une nouvelle association.  
La loge sera équipée d'une partie vestiaire et d'un lavabo avec robinet mélangeur, un miroir 40 cm x 50 cm, un robinet de puisage à 60 cm du sol avec raccord rapide, un sèche-mains électrique. Prévoir 3 prises électriques.  
Carrelage au sol de classement circulation intensive.
- **Une zone de convivialité** : cette partie bar, intégrée dans le volume du hall, sera constituée d'un comptoir avec rangements munis de portes fermant à clé. Un local de stockage de boissons à proximité immédiate aura une surface d'environ 3 m<sup>2</sup>. Un évier double bac avec égouttoir en inox sera incorporé au comptoir et équipé de robinet mélangeur eau chaude et eau froide. Un robinet de puisage avec raccord rapide à 60 cm du sol est à prévoir dans cette zone.  
La surface utilisée par la buvette existante côté sud sera réaménagée (voir infirmerie + vestiaires arbitres)
- Les accès à la grande salle de l'étage et aux salles du rez de chaussée se feront par ce hall d'accueil.

- **Création d'un local technique** d'environ 15 m<sup>2</sup> pour le nettoyage des locaux, dans lequel l'autolaveuse ainsi que les produits d'entretien pourront être rangés. Prévoir des rangements pour les produits. Carrelage au sol. Prévoir un robinet de puisage eau froide à 60 cm du sol avec raccord rapide pour un tuyau d'arrosage. Prévoir également deux prises électriques
- 
- **Installation d'un ascenseur pour PMR**
- **Création d'un bloc sanitaires pour le public et les utilisateurs, accessibles aux PMR.**  
D'environ 20 m<sup>2</sup>, il sera équipé de WC avec abattant, de lavabos avec mélangeurs eau froide et eau chaude, de miroirs de 40 cm x 50 cm, de sèche mains électriques, d'un robinet de puisage pour raccords rapides.  
Les sanitaires hommes comporteront 3 WC avec abattant dont 1 accessible PMR et 2 lavabos avec mélangeurs. De même, les sanitaires femmes comporteront 3 WC avec abattant dont 1 accessible PMR et 2 lavabos avec mélangeur. Tous les sanitaires accessibles aux PMR seront équipés d'une barre d'appui et d'un lavabo à hauteur réglementaire avec robinet mélangeur.  
Carrelage au sol de classement circulation intensive. Les murs seront recouverts de faïence sur toute leur hauteur.
- **Création de deux blocs vestiaires - douches pour sportifs** : Chaque bloc sera prévu pour une quinzaine de sportifs (environ 20 m<sup>2</sup>). Chaque bloc vestiaires-douches aura sa propre partie « douches » qui sera équipée de pommeaux de douches facilement détartrables (minimum 7, de type Presto, à dépression, avec fixation murale et tête orientable). Une des douches sera accessible aux PMR. La partie douches aura une forme de pente avec syphon de sol (pas de bac à douche). Un lavabo auge muni de 2 robinets mélangeurs, un sèche mains électrique et un robinet de puisage eau froide à 60 cm du sol avec raccord rapide pour un tuyau d'arrosage pour effectuer le nettoyage seront également prévus.  
Un syphon de sol sera également à prévoir dans la partie vestiaires.  
Afin de faciliter le nettoyage, les banquettes de la partie vestiaires ne devront pas avoir de piètement au sol, elles seront de préférence constituées de bancs béton solidaires des dallages et dalles des locaux.  
Des portes manteaux individuels et des étagères murales pour les besoins des 15 sportifs (longueur de banquette par sportif: 45 cm) seront installés. Prévoir un miroir de 60 cm x 80 cm par vestiaire.  
Dans les deux blocs vestiaires-douches un carrelage au sol anti-dérapant sera posé.  
Carrelage au sol de classement circulation intensive. Les murs seront recouverts de faïence sur toute leur hauteur.
- **Création de 2 blocs vestiaires – douches pour arbitres:**  
Ils auront une superficie de 6 m<sup>2</sup> minimum chacun. Ils seront munis d'une banquette fixée au mur, d'un porte-manteaux, d'une étagère murale et d'un miroir 40 cm x 50 cm. Prévoir également une tablette de 60 cm x 80 cm servant d'écritoire.  
Dans chaque vestiaire, une douche sera créée: elle sera équipée d'une pomme de douche facilement détartrable, de type Presto, fixation murale avec tête orientable et robinet thermostatique. La douche aura une forme de pente avec syphon de sol (pas de bac à douche).  
Un sanitaire sera également créé dans le bloc vestiaire-douche. Il sera équipé d'un WC avec abattant, d'un lavabo avec mélangeur eau froid et eau chaude, d'un sèche mains électrique et d'un robinet de puisage eau froide à 60 cm du sol avec raccord rapide pour un tuyau d'arrosage afin d'effectuer le nettoyage.  
Dans les deux blocs vestiaires-douches pour arbitres, un carrelage au sol anti dérapant sera posé. Les murs seront recouverts de faïence sur toute leur hauteur.  
La VMC sera également étudiée pour ces locaux.

- **Création d'une infirmerie :**

Elle aura une surface d'environ 12 m<sup>2</sup> et se situera le plus près possible de la sortie. Les dimensions seront adaptées pour le transport en brancard. Le lavabo sera équipé d'un mélangeur et d'un miroir de 40 cm x 50 cm. Le sèche-mains électrique et le robinet de puisage à 60 cm du sol avec raccord rapide se trouveront à proximité. Le local sera raccordé à la VMC.

*Les blocs vestiaires-douches pour arbitres et l'infirmerie seront positionnés côté sud à la place des sanitaires actuels et de la buvette.*

- **Les locaux rangements** actuels pourront être réaménagés afin d'optimiser leur capacité (création d'une mezzanine par exemple), création d'un local de 30 m<sup>2</sup>.

**REZ DE CHAUSSEE:**

- L'entrée actuelle, côté est, sera transformée en issue de secours. La porte existante sera donc à remplacer par une porte non vitrée.

- **Création d'un hall d'entrée** en partie nord pour l'entrée des élèves du collège Marc Sanguier.

-

- **La salle des professeurs actuelle sera transformée en bloc vestiaires-douches individuelles.**

La superficie actuelle est de 23 m<sup>2</sup>. 6 douches individuelles minimum seront créées.

La zone commune sera aménagée avec des étagères murales, des banquettes (compter 45 cm par sportif), deux lavabos auge muni de 2 robinets mélangeurs avec miroirs de 60 cm x 80 cm positionnés au-dessus et deux sèche-mains électriques.

Chaque cabine douche individuelle aura une superficie d'environ 2.5 m<sup>2</sup> comprenant une douche et une partie « change » avec un porte-manteau.

Chaque douche sera équipée d'une pomme de douche facilement détartrable, de type Presto, fixation murale avec tête orientable et robinet thermostatique. La douche aura une forme de pente avec syphon de sol (pas de bac à douche).

Un robinet de puisage eau froide à 60 cm du sol avec raccord rapide pour un tuyau d'arrosage afin d'effectuer le nettoyage sera installé.

Un syphon de sol sera également à prévoir dans la partie commune.

Un carrelage au sol anti-dérapant sera posé. Les murs seront recouverts de faïence sur toute leur hauteur.

- **Création d'un bloc vestiaires-douches** attenant au dojo, d'une superficie d'environ 20 m<sup>2</sup> (15 sportifs).

La partie « douches » sera équipée de pommeaux de douches facilement détartrables (minimum 7, de type Presto, à dépression, avec fixation murale et tête orientable). Une des douches sera accessible aux PMR. La partie douches aura une forme de pente avec syphon de sol (pas de bac à douche). Un lavabo auge muni de 2 robinets mélangeurs, un sèche mains électrique et un robinet de puisage eau froide à 60 cm du sol avec raccord rapide pour un tuyau d'arrosage pour effectuer le nettoyage seront également prévus.

Un syphon de sol sera également à prévoir dans la partie vestiaires.

Afin de faciliter le nettoyage, les banquettes de la partie vestiaires ne devront pas avoir de piétement au sol, elles seront de préférence constituées de bancs béton solidaires des dallages et dalles des locaux.

Des portes manteaux individuels et des étagères murales pour les besoins des sportifs (longueur de banquette par sportif: 45 cm) seront installés. Prévoir un miroir de 60 cm x 80 cm dans la partie vestiaires.

Un carrelage au sol anti-dérapant sera posé. Les murs seront recouverts de faïence sur toute leur hauteur.

Ce bloc vestiaires-douches aura une ouverture directe sur le dojo.

- **Création d'une salle pour les professeurs** à proximité immédiate de l'entrée des élèves, avec vue sur le hall (contrôle du va et vient des élèves). Sa surface sera d'environ 20 m<sup>2</sup>. Prévoir un lavabo avec robinet mélangeur et un miroir 40 cm x 50 cm.
- 
- **Création d'un local rangement** complémentaire ouvert sur le hall de distribution, superficie selon possibilités.
- 
- **Travaux hors agrandissement** : les châssis des 3 salles de sport existantes seront changés. Le maître d'œuvre devra mettre en place les dispositions nécessaires quant au désenfumage de ces locaux si besoin (voir contrôleur technique de l'opération).

#### **Tableau récapitulatif des espaces et des surfaces à créer**

<b>Locaux</b>	<b>Dimension surface minimale</b>	<b>Nature de sol envisagée</b>	<b>Équipement technique à prévoir au minimum</b>
Loge gardien	20 m <sup>2</sup>	Carrelage	3 prises électriques
Local technique	15 m <sup>2</sup>	Chape lissée	2 prises électriques 1 robinet de puisage
Rangement bar	3 m <sup>2</sup>	Carrelage	1 prise électrique
Blocs sanitaires	20 m <sup>2</sup>	Carrelage	1 robinet de puisage
Blocs vestiaires-douches sportifs à l'étage	2 x 20 m <sup>2</sup>	Carrelage	1 robinet de puisage
Infirmierie	12 m <sup>2</sup>	Carrelage	3 prises électriques
Blocs vestiaires-douches arbitres	2 x 6 m <sup>2</sup>	Carrelage	1 robinet de puisage
Local rangement étage	30 m <sup>2</sup>	Chape lissée	2 prises électriques
Salle des professeurs	20 m <sup>2</sup>	Carrelage	4 prises électriques
Bloc vestiaires-douches sportifs au rez de chaussée	20 m <sup>2</sup>	Carrelage	1 robinet de puisage
Local rangement		Chape lissée	2 prises électriques